



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre premier du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles R. 141-9 et R. 181-30 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu la décision du 23 juin 2023 portant agrément de la présidente-directrice générale de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Guyane ;

Décide :

Article 1er. – Monsieur Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de la Guyane est nommé commissaire du Gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Guyane.

Article 2. – Monsieur Patrice PONCET, directeur adjoint en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt à la direction générale des territoires et de la mer de Guyane est nommé commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Guyane.

Article 3. – Messieurs Ivan MARTIN et Patrice PONCET exercent leur mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2 et R. 141-9 et suivants du livre 1er du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui leur seront données.

Article 4. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le **19 DEC. 2023**

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
Pour le ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique
et environnementale des entreprises

L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Sébastien BOUVATIER